



CAP
EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Notre mission

Accompagnement dans l'emploi pour
des personnes en situation de handicap

Dans chaque département, a été désigné par

Le Ministère du Travail, FIPHFP, AGEFIPH et Pôle Emploi



un « **ORGANISME DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ** »

L'article 101 de la Loi Travail du 09 août 2016 a regroupé
Cap emploi et SAMETH
en un seul «Organisme de Placement Spécialisé»
pour assurer les missions

**d'Insertion, de Maintien dans l'emploi et de Suivi durable
des personnes en situation de Handicap**

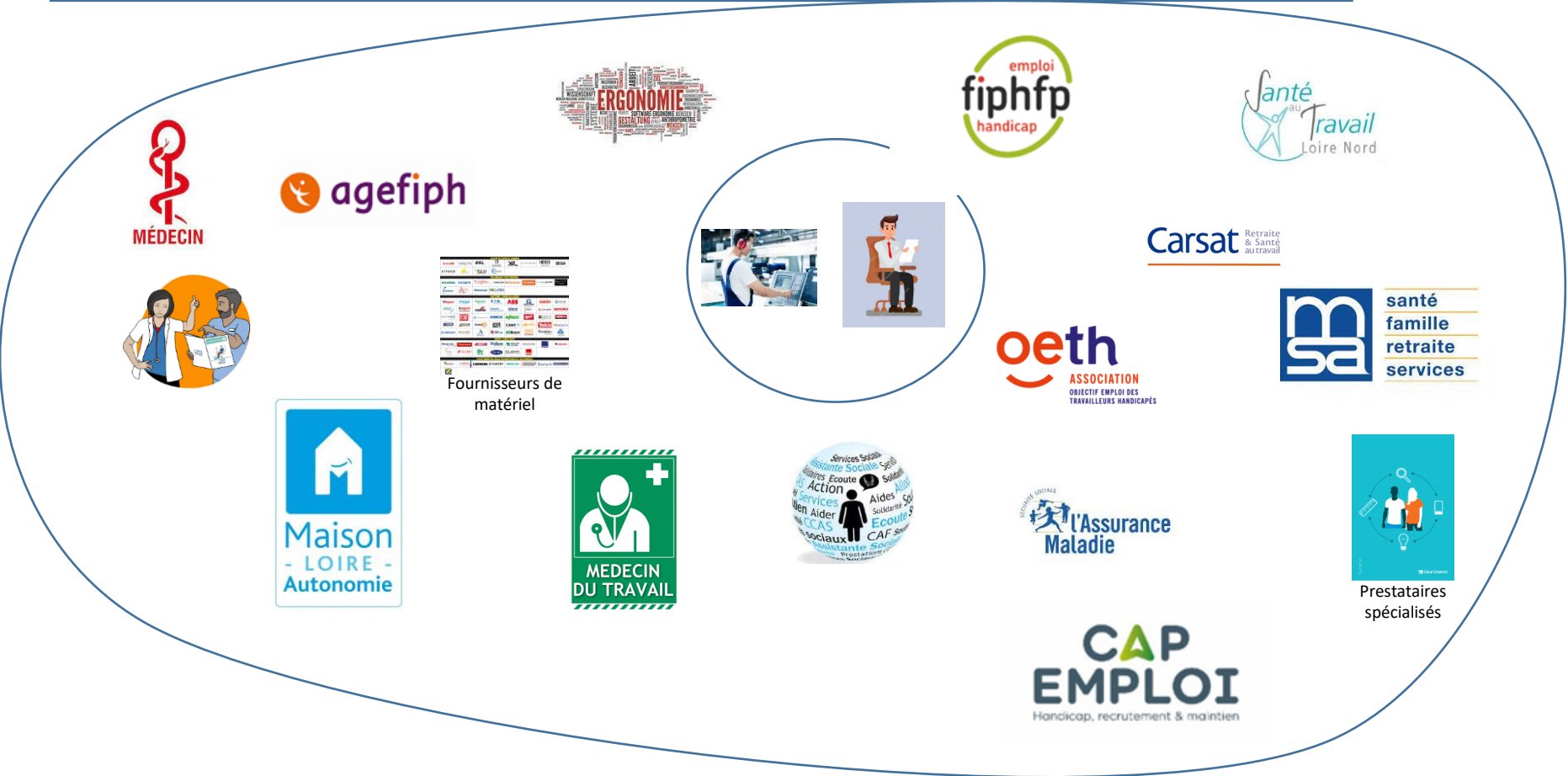
CAP EMPLOI LOIRE
Handicap, recrutement & maintien

Accompagnement dans l'emploi

- **Recueillir un signalement et analyser une situation** au regard des besoins
- **Informer et conseiller** les salariés, les agents, les employeurs et les travailleurs indépendants sur le cadre juridique et la démarche de maintien en emploi
- **Etudier le poste et rechercher** des solutions d'aménagements organisationnels, techniques, humains ou de reclassement professionnel en lien permanent avec le médecin du travail
- **Mobiliser** les aides et/ou les prestations de droit commun ou spécifiques (experts de la déficience, ergonomes...)
- **Accompagner** à la mise en œuvre des solutions
- **Assurer le suivi** après le maintien dans l'emploi
- **Faire le lien avec les dispositifs de reconversion ou d'insertion**



Les acteurs du maintien dans l'emploi





Merci
pour votre attention



AVEZ-VOUS DES
QUESTIONS?